



HISTOIRE TOPOGRAPHIQUE ET MÉDICALE DU GRAND HOTEL-DIEU
DE LYON, par J.-B. POINTE. — 2^e Article (1).

Attaché depuis longtemps à l'Hôtel-Dieu, en qualité de médecin, M. le docteur Pointe a dû surtout étudier l'organisation du service sanitaire de la maison. Aussi le chapitre consacré aux *malades* est-il, sans contredit, l'un des plus importants de l'ouvrage. Après avoir expliqué comment, ouvert primitivement à tous les genres de maladies, l'Hôtel-Dieu se trouve aujourd'hui allégé dans ses charges par l'établissement d'hôpitaux supplémentaires et spéciaux, l'auteur expose le résultat de ses observations et l'ensemble de ses vues sur les améliorations à introduire dans le service, en ce qui concerne directement les malades. Son attention s'est d'abord portée sur les enfants en faveur desquels il propose la fondation d'un hospice particulier, leur séjour à l'Hôtel-Dieu offrant de graves inconvénients et l'asile qui leur est ouvert à la Charité et dans l'établissement des Jeunes Incurables n'étant nullement en rapport avec les besoins de notre population. L'insuffisance, chaque jour constatée, du nombre des lits fournit ensuite à l'auteur des réflexions dont l'Administration pourra faire son profit ainsi que de celles qui ont trait à la dissémination, dans les salles, de certaines maladies contagieuses. Mais un des points sur lesquels l'historien de l'Hôtel-Dieu insiste avec le plus de force, c'est la nécessité, suivant lui, de supprimer le service des femmes en couche. Ici se trouve la révélation d'un fait auquel on chercherait en vain une explication raisonnable. Personne n'ignore que les femmes mariées sont reçues à l'Hôtel-Dieu pour y faire leurs couches, à l'exclusion des filles dont la place est marquée dans les salles de la Charité ; mais ce que peu de personnes savent, c'est que les femmes mariées, de Lyon seulement, sont admises à l'Hôtel-Dieu, tandis que celles appartenant par leur domicile à la Guillotière, à la Croix-Rousse et à Vaise sont reléguées à la Charité avec les filles-mères, c'est-à-dire, trop souvent mêlées aux filles de mauvaise vie.

M. Pointe s'élève avec raison contre un pareil état de choses qui blesse tout à la fois la morale et l'humanité. Pour remédier à ces inconvénients, il propose de supprimer le service des femmes en couche à l'Hôtel-Dieu, service, selon lui, défectueux sous plusieurs rapports, et de recevoir désormais toutes les femmes ou filles enceintes à la Charité, « mais en en faisant trois catégories bien distinctes, et en établissant trois divisions indépendantes et parfaitement isolées

(1) Voir le numéro de septembre, p. 261.